



Droits d'écologie trimestriels EMME 2008/09 (délibération du C.M. du 25/08/2008)



Discipline	Durée du cours d'instrument	Tarif de base	Tarif ERSTEIN (-25%)	Tarif COM.COM (-10%)	Observations
forfait instrument + formation musicale + pratique collective	1er cycle = 30 mn 2ème cycle = 45 mn 3ème cycle = 60 mn	115 €	86 €	103 €	curus diplômant. Elèves à partir de 7 ans - Inclue la Formation Musicale et un atelier de pratique collective obligatoires conformément au schéma pédagogique de l'établissement
adultes uniquement	au choix : 30 mn	80 €	60 €	72 €	curus non diplômant tarif "adultes" comprenant un cours d'instrument et l'accès illimités aux ateliers
	au choix : 45 mn	120 €	90 €	108 €	
	au choix : 60 mn	160 €	120 €	144 €	

Discipline	Durée du cours	TARIF UNIQUE	Observations
EVEIL Musical 1-2	45 minutes/semaine	45 €	élèves de 2 ans à 5 ans révolus
Présolfège	1h/semaine	45 €	élèves de CP (6 ans)
Forfait "Ateliers et/ou Pratiques Collectives" - sans cours d'instrument	variable	45 €	tarif forfaitaire par personne - curus non diplômant

Dispositions dérogatoires aux tarifs :

- 1) Les élèves résidant à Erstein bénéficient automatiquement d'une réduction de 25 % sur le tarif de base (sauf tarif unique pour Eveil Musical 1-2, Formation musicale adultes 1-2, Présolfège, Ateliers et Pratiques collectives).
- 2) Lorsque dans une même famille plusieurs membres sont inscrits dans l'établissement, des réductions sont appliquées à raison de :
 - 20% pour le deuxième membre
 - 30 % pour le troisième membre
 - 40% pour le quatrième membre
 - 50 % pour le cinquième membre.
- 3) Lorsqu'un enfant ou un adulte pratique 2 instruments différents, il bénéficie d'une réduction de 20 % pour l'enseignement du deuxième instrument.
- 4) Dans les cours instrumentaux, le coût de la formation musicale est inclus dans le tarif qui ne peut pas être réduit si celle-ci n'est pas suivie.
- 5) Les orchestres et ensembles ou ateliers musicaux peuvent être suivis par des musiciens extérieurs à l'établissement moyennant le paiement du droit d'inscription prévu à cet effet.
- 6) Les élèves résidant à Erstein bénéficient d'une réduction supplémentaire de **40 %** sur les droits d'écologie **s'ils sont membres de l'Harmonie Municipale d'Erstein**, et s'ils s'engagent à participer aux prestations musicales lors des manifestations officielles. Les élèves résidant dans la Communauté de Communes et extérieur, membres de l'HME bénéficient quant à eux d'une réduction de 30 % sur les droits d'écologie trimestriels.
- 7) Les **adultes membres de l'Harmonie Municipale d'Erstein** bénéficient d'une réduction de **30%** sur les cours d'instruments, les ateliers ou les pratiques collectives s'ils s'engagent à participer aux différentes prestations musicales annuelles.